



DÉCLARATION PRÉALABLE DU SE-UNSA



Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Tout d'abord, le SE-Unsa prend acte avec satisfaction que l'ensemble des demandes de temps partiel, y compris à 80%, et de disponibilité présentées ont reçu une réponse favorable. Nous saluons cette décision, qui témoigne d'une prise en compte réelle des situations personnelles de nos collègues et du respect de leurs droits statutaires. Nous espérons que cette bienveillance institutionnelle se confirmera lors des prochaines années, permettant à chacun de pouvoir trouver le meilleur équilibre possible entre sa vie professionnelle et sa vie personnelle.

Ensuite, le SE-UNSA souhaite réitérer avec force sa demande de création d'une grille d'équivalence entre les niveaux de compétences et l'appréciation finale, à l'image de ce qui existe déjà dans le second degré. Nos collègues du premier degré se trouvent aujourd'hui dans une situation d'inégalité manifeste en termes de lisibilité de leur évaluation professionnelle. L'absence d'un tel outil de correspondance génère des incompréhensions, voire des iniquités, dans l'appréciation des parcours professionnels. Une grille d'équivalence claire et transparente permettrait à chaque agent de mieux comprendre le lien entre les compétences qui lui sont reconnues et l'appréciation qui lui est attribuée, et donc de se projeter plus sereinement dans son évolution de carrière.

Par ailleurs, le SE-UNSA souhaite attirer votre attention sur la question de la formation consécutive à l'évaluation professionnelle. Si le compte rendu de carrière peut, dans certains cas, mentionner des pistes de formation, force est de constater que ces préconisations demeurent trop souvent vagues et sans lendemain. Nous demandons que les propositions de formation inscrites dans le compte rendu de carrière soient formulées de manière concrète et opérationnelle, en identifiant clairement les axes de développement professionnel ciblés. Plus encore, nous souhaitons que ces préconisations trouvent une traduction effective dans le plan de formation proposé à l'enseignant, afin que l'évaluation ne soit pas un exercice isolé mais s'inscrive dans une logique cohérente d'accompagnement et de progression professionnelle.

Enfin, le SE-Unsa renouvelle sa demande de communication d'un bilan détaillé et chiffré concernant le passage à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. Nos collègues éprouvent de réelles difficultés à se projeter dans leur déroulement de carrière, en particulier au regard des enjeux liés à la rémunération et à la retraite. Pour y remédier, nous souhaiterions disposer de données précises, concernant notamment :

- L'avis final retenu pour le dernier agent promu à chacun de ces grades
- L'ancienneté dans l'échelon du dernier promu, afin que chacun puisse évaluer objectivement ses chances d'accès à ces grades

Ces données chiffrées constituent un droit à l'information pour les personnels et un outil indispensable pour les représentants syndicaux dans leur rôle de conseil et d'accompagnement. Nous comptons sur votre bienveillance pour donner suite à cette demande, comme vous avez pu le faire dernièrement avec les données concernant le barème du mouvement.

Nous vous remercions pour votre attention.